

Session Plénière du 17 Octobre 2019

RAPPORT N°19.04.01 Décision Modificative N°2

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous sommes sur un budget qui atteint au sens large près d'un milliard et demi d'euros, la modification proposée est donc modeste, vous en résumez les grandes lignes, à savoir 6,6 millions d'euros supplémentaires en recettes, les dépenses courantes en baisse de 2,3 millions d'euros, en contrepartie les investissements sont abondés de 3 millions d'euros et le recours à l'emprunt diminué de 6,3 millions.

Cette vue d'ensemble peut sembler satisfaisante, et de fait elle l'est du point de vue l'orthodoxie budgétaire.

Je voudrais toutefois souligner quelques points qui ont retenu notre attention.

Au niveau des recettes, trois éléments d'explication :

- + 4,1 M€ pour les transports routiers de voyageurs : c'est essentiellement l'ajustement à la hausse des recettes prévues aux conventionnements avec les départements,
- + 1,4 M€ au titre de la formation professionnelle,
- + 1,5 M€ en recettes fiscales, mais qu'il convient de détailler :
 - o + 3 M€ au titre du mécanisme de péréquation, au motif, je cite le rapport où « *le produit des ressources qui se sont substituées à la taxe professionnelle a progressé moins rapidement sur le territoire régional que l'ensemble des Régions françaises entre 2011 et 2018* ». Cela traduit une situation que nous avons déjà relevée : le taux de croissance du PIB régional en Centre-Val de Loire nous classe en effet parmi les régions les moins performantes, et il nous faudra un jour analyser les causes de ce phénomène.
 - o - 1,4 M€ en fiscalité indirecte, principalement un produit moins important qu'attendu sur la TICPE « Grenelle » en raison d'une baisse du dynamisme de la consommation de carburant, ce qui montre les limites et les conséquences de ces prélèvements abusifs.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la diminution de 0,22% n'est pas due spécialement à des efforts de gestion supplémentaires, elle s'explique surtout par une écriture technique portant sur l'inscription des Intérêts courus non échus revus à la baisse pour 2 M€, donc une rectification comptable.

Pour le reste, peu de montants importants, mais tout de même quelques remarques.

- Une moindre consommation de crédits pour l'hébergement des personnes âgées ou encore les dispositifs Energies renouvelables et Service public régional de l'Energie, ce qui appelle une nouvelle fois à la vigilance et à l'évaluation de tous les dispositifs fonctionnant en mode guichet.
- Un abondement, certes modeste au financement des organisations syndicales, ce qui n'est pas de notre point de vue le rôle de la Région, mais il est surprenant que cet ajustement ait été anticipé dès hier en Commission permanente, cela risque de poser problème.
- Un projet de coopération internationale avec le Laos pour lequel la subvention de l'Association Française de Développement ne transite plus par la Région, ce qui nous amène à supprimer 91 000 € en recettes, mais seulement 44 160 € en dépense, d'où un surcoût pour la Région de 46 840 € difficile à expliquer.
- Enfin parmi les autorisations d'engager, nous remarquons qu'il est prévu de doubler le budget d'Human Tech Days en 2020, passant de 200 à 400 k€. Ce type d'évènement nous coûte de plus en plus cher.

En ce qui concerne l'investissement, il s'agit surtout de réaffectations en raison d'opérations qui ont pris du retard ou qui sont reportées.

- Au chapitre transports et mobilités, - 6,5 M€ sur la réalisation du hangar de l'aéroport de Châteauroux-Déols en raison d'un appel d'offres infructueux, ce qui retarde encore l'opération, et le CESER s'en inquiète, -3,7 M€ sur les infrastructures ferroviaires, ce qui permet d'affecter 10,7 M€ pour l'acquisition de matériels roulants.
- 620 000 et 1 540 000 € respectivement pour la création-reprise et le développement des TPE, ce qui nous semble aller dans le bon sens et répond à une demande. Il est surprenant dans ce contexte que le Fonds Régional de Garantie BPI n'ait pas été mobilisé.
- Au chapitre des Lycées nous pouvons remarquer une baisse tendancielle des investissements, de 120,9 M€ au BP 2018 à 108,7 M€ après la DM2, diminution plus sensible encore pour la partie immobilier et équipement des lycées : 94,2 M€ au BP 2018, 70,1 M€ après la DM2 2019. C'est un sujet d'inquiétude dont il sera question pour le débat d'orientations budgétaires.
- Enfin, nous relevons une fois encore des performances inférieures aux objectifs contractuels dans 16 lycées sur 18 dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, malgré un hiver plutôt clément.

Je vous remercie.